

Commune : 84069
 Malaucène

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1509 J
 Document vérifié et numéroté le 06/03/2018
 A ORANGE
 Par

Section : AS
 Feuille(s) : 01
 Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/1250
 Date de l'édition : 01/01/2006

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
 D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qui leur ont été fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 22/02/2018... par M. WILLEMS... géomètre à Vaison-la-Romaine

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

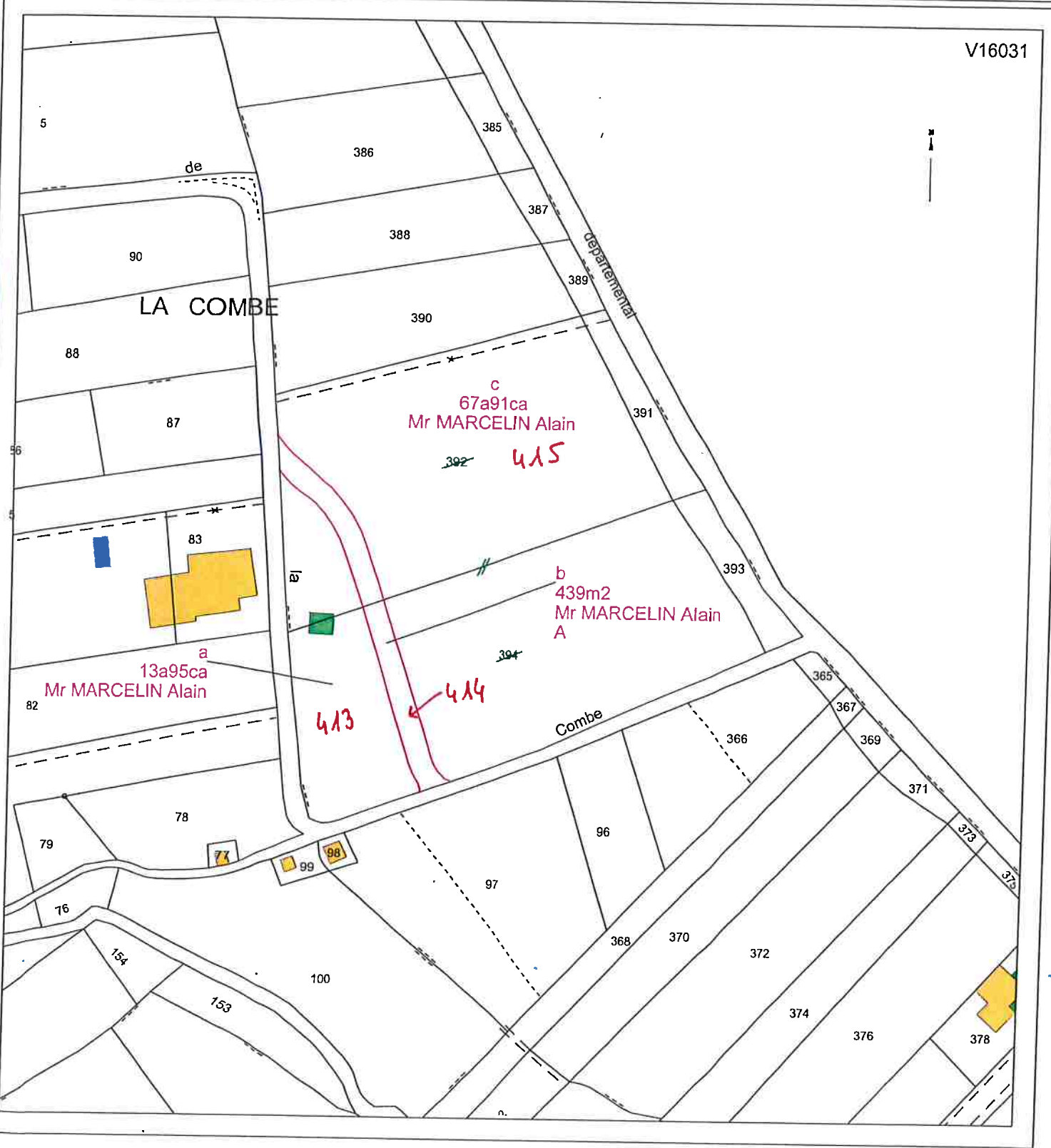
A. Vaison-la-Romaine... , le 22/02/2018.....

Cachet du rédacteur du document :

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
 Christian WILLEMS
 Résidence Ste Eutrope
 19, Rue St Clément -
 84100 ORANGE

No de description : 05381
 Mr. WILLEMS
 à Vaison-la-Romaine
 Date 22/02/2018
 Signature : P.O.

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien autorisé du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).



Commune : 84069
 Malaucène

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1507C
 Document vérifié et numéroté le 05-03-2018
 A
 Par
 Inspecteur des Finances

Section : AS
 Feuille(s) : 01
 Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/500
 Date de l'édition : 01/01/2006

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage : février 2018..... effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le par M géomètre à

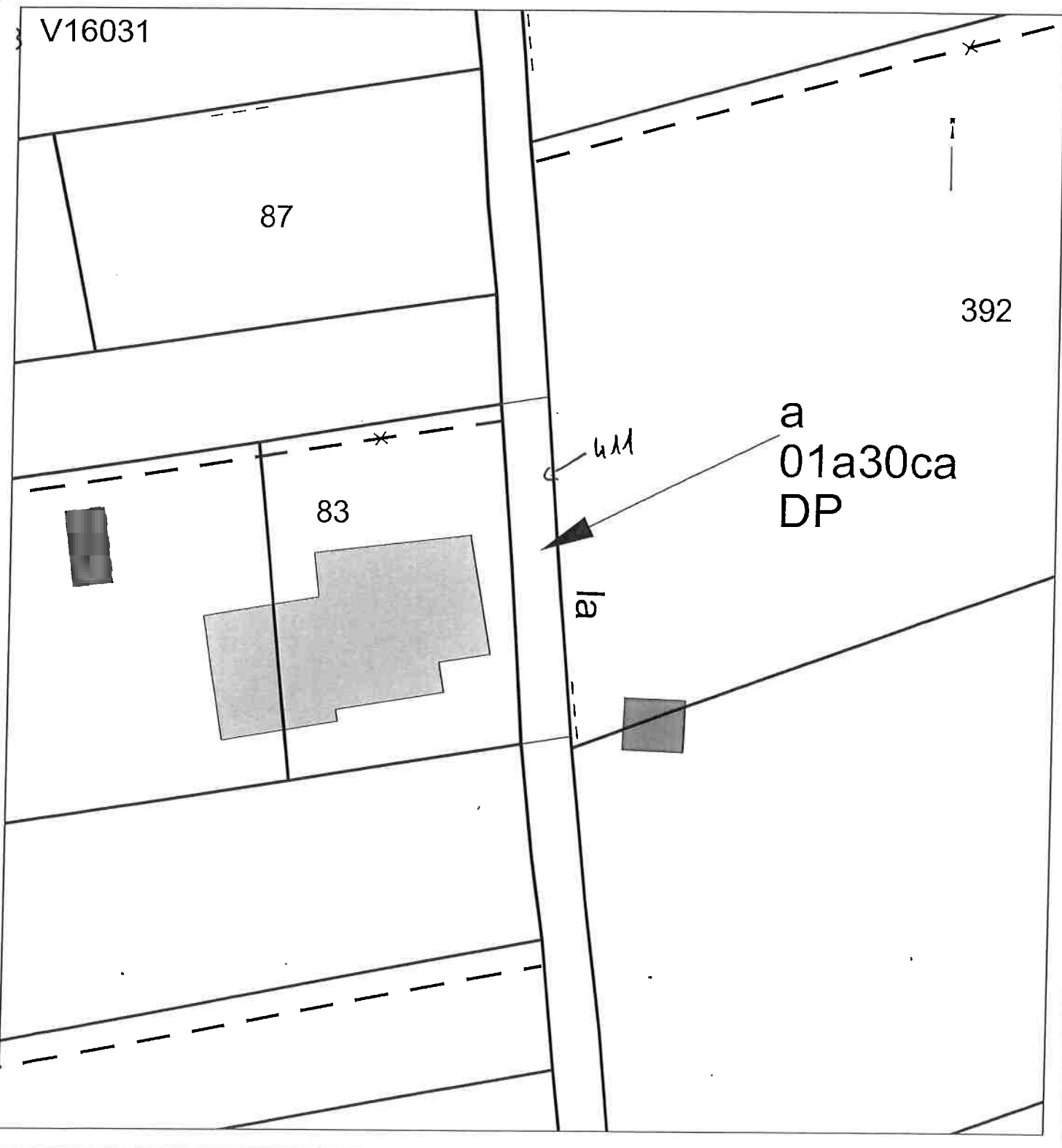
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .Vaison-la-Romaine..... , le 22/02/2018.....

Cachet du rédacteur du document :
 ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
 Christian WILLEMS
 Résidence Ste Eutrope
 19, Rue St Clément -
 84100 ORANGE

No d'inscription 05381
 Document
 Mr. WILLEMS
 à Vaison-la-Romaine
 Date 22/02/2018
 Signature : P.O.

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE MALAUCENE**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze et le 25 février 2014 à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique BODON, Maire de MALAUCENE.

Nombre de membres présents :

Date de la convocation : 20 février 2014

- Afférents au conseil municipal : 23
- En exercice : 22
- Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : Mesdames et Messieurs Bénédicte MARTIN, Stéphane DUBREU, Christian BARNIER, Martine VALLON, Catherine MONIER, Gérard JACQUAMOND, Joël MOCZADLO, Françoise GUILLOUX, Laurent DANY Elise BELLE, Laurence THEATRE, Christine ZEPPONI, Myriam BERTRAND

Absents ayant donné délégation de vote :

M. Stéphane FONTIN à Monsieur le Maire, M. Odile MARTINEZ à Mme Elise BELLE,
M. Freddy GUILLET à Mme Christine ZEPPONI M. Lionel BONFILS à Mme Myriam BERTRAND

Absents : Messieurs Sébastien JEAN, Patrick PONZO, Roger ROUSTANG, Aristide BOULE.

**DEL 2014 PAEE 3 012 -
CHEMIN RURAL dit de la COMBE - ECHANGE DE TERRAIN - ACCORD DE PRINCIPE
Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Alain MARCELLIN de déplacer une partie du chemin rural dit la Combe.

En raison des désagréments sonores et dû à la fréquentation jour et nuit du dit chemin, le propriétaire demande de pouvoir déplacer le chemin qui traverserait sur 100 mètres les parcelles cadastrées section AS n° 93 et 94.

La création de la nouvelle voie consiste à acquérir une bande de 60 m située devant sa propriété et à inclure dans le domaine privé de la commune le nouveau chemin qui sera utilisé par le public.

La procédure de déclassement, de création d'une nouvelle voie (classement) nécessite l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'article L.318-3 du code de l'Urbanisme.

De plus, Monsieur Alain MARCELLIN s'engage à prendre à sa charge tous les frais afférents à ce dossier.

Publication	Transmission	Notification		

Envoyé en préfecture le 03/03/2014

Reçu en préfecture le 03/03/2014

Affiché le

Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide

- D'approuver le principe d'échange de terrain et d'aliénation d'une partie du chemin rural dit de la Combe avec Monsieur Alain MARCELLIN
- De faire établir par un géomètre expert un plan et un état parcellaire nécessaires à l'enquête publique
- De soumettre à enquête publique le projet tel que présentée ci-dessus conformément à l'article L318-3 du code de l'Urbanisme.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Monsieur Le Maire

D. BODON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture.



Vote : UNANIMITE

Publication	Transmission	Notification		

DEL 2014 PAEE 3 012 - CHEMIN RURAL dit DE LA COMBE - ECHANGE DE TERRAIN - ACCORD DE PRINCIPE

Département : Vaucluse

Commune : Malaucène

Lieu-dit : la Combe

Cadastre : section AS n°392 et 394

Mr MARCELIN Alain

Plan de division

D.M.P.C. n°1508Y et 1509U du 06.03.2018

Ce document permet uniquement le repérage des limites divisoires des parcelles concernées et ne peut être utilisé pour une autre application.

Dans le cas où des servitudes existeraient ou seraient à créer, les propriétaires concernés doivent en avertir le géomètre, auteur du présent document.

Système de coordonnées : RGF93-CC44.

— Division
- - - Application cadastrale (limite non définie contradictoirement ayant aucune valeur juridique)



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

S.A.R.L. de Géomètres Experts WILLEMS - LAVORINI
Christian WILLEMS, géomètre-expert, expert près la
Cour d'Appel de Nîmes
Damien LAVORINI, géomètre-expert
Successeurs de J.L. BAYLE et R.SABOUL

19 rue St Clément - 84100 ORANGE
Tél : 04 90 51 62 20 - Fax : 04 90 51 77 57

28 av. G. de Gaulle - 84110 VAISON-LA-ROMAINE
Tél : 04 90 36 05 38 - Fax : 04 90 28 86 10

Email : sarlwillems@hotmail.fr

Siret : 487 476 095 00012 - N° intracommunautaire : FR 374 874 760 95

Echelle: 1/500

Dossier n° V16031

Référence du plan : V16031_D1.dwg

Dressé le 15 novembre 2016
Modifié le 06 mars 2018

